



Assemblée Générale du 26 septembre 2020

Motion n° 1

Considérant que les orientations de la partie générale du Rapport d'orientation 2018-2020 sont encore opérationnelles pour mener notre action pendant encore deux années et qu'il n'y a pas nécessité de les actualiser ;

Considérant que la réorganisation des commissions en pôles doit être effective avant d'élaborer une nouvelle partie thématique du Rapport d'orientation ;

Le Conseil d'administration décide la prolongation de deux ans du Rapport d'orientation 2018-2020, partie générale et partie thématique, adopté par l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2018.

Cette proposition, adoptée par le Conseil d'administration du 28 mars 2020, sera soumise au vote de l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Si elle est adoptée, le Rapport d'orientation 2018-2020 deviendra le Rapport d'orientation 2018-2022.